

#28 - "Communiqué" PDV PRIX OUVERT

À l'attention des gérants, des surveillants de bar et des coordonnateurs d'activités

Nous lancerons sous peu la carte Privilège (connu anciennement comme la carte du PCM). Je vous demanderais de vérifier à nouveau vos articles spéciaux et de confirmer que vous n'utilisez pas la fonction « Prix ouvert ».

Chaque article doit avoir un prix. Vous ne pouvez plus utiliser la fonction « Prix ouvert » et modifier un prix dans le PDV. Je ne sais pas combien de mess ont créé des articles de cette façon (cocktails ou autres boissons). Assurez-vous que la case « Prix ouvert » n'est jamais cochée.

Sélectionnez Point de vente.

Sélectionnez Configuration d'un article.

Trouvez votre article.

Cliquez sur Modifier.

Sélectionnez Produit, ensuite Fonction et enlevez le crochet à côté de Prix ouvert.

Sélectionnez Configuration et entrez le bon prix (dans tous les modes sauf le mode des prix coûtants, mode 3, car le prix coûtant se calculera automatiquement).

Si vous avez créé ces articles puisqu'ils contiennent différentes boissons alcoolisées, vous devez les créer en utilisant la commande « Modifier ». Ainsi, lorsque vous sélectionnez l'article, une liste de boissons s'affichera et vous pourrez sélectionner celle demandée par le client (le prix changera en fonction de la boisson sélectionnée).

OU

Vous pouvez créer chaque article individuellement en incluant le nom de la boisson dans le nom de cet article (vous créerez ainsi un grand nombre d'articles, p. ex., daiquiri aux fraises avec rhum, daiquiri aux fraises avec vodka, etc.).

N'oubliez pas que les articles vendus sont soustraits des stocks; il est donc extrêmement important de bien créer les articles et de leur assigner le bon prix.

Veuillez répondre à ce courriel confirmant que vous avez suivi cette procédure.